

le FiIL

FLASH INFOS LÉGÉROIS / Magazine municipal de Saint-Léger-de-Linières

**Actualités
municipales**
LE BUDGET
PARTICIPATIF

/ p 3-5

| JUILLET 2021 | # 09



*Budget
participatif*

Campagne 2021

20 000 euros pour vos projets !



Franck POQUIN,
Maire

SOMMAIRE

 Actu municipale	03
 Vie économique	09
 Lien social	10
 Culture	12
 Vie associative	14
 Infos pratiques	21
 Tribunes	23
 Agenda	24

Directeur de la publication : Franck Poquin, Maire

Création / réalisation : A4 éditions - 02 41 720 700
Tirage : 1 800 exemplaires sur papier recyclé

Mairie de Saint-Léger-de-Linières
9 rue du Lavoir
Saint-Léger-des-Bois
49170 Saint-Léger-de-Linières
Tél : 02 41 39 55 36
mairie@saint-leger-de-linieres.fr
www.saint-leger-de-linieres.fr

Mairie annexe
12 route Nationale
Saint-Jean-de-Linières
49070 Saint-Léger-de-Linières
Tél : 02 41 39 70 83

Embellie

Est-ce la fin de la crise sanitaire ? Nous ne pouvons que l'espérer.

En attendant, la sortie de cette phase a été vécue par tous comme une bouffée d'air frais bienvenue au démarrage de la saison estivale. La réouverture progressive des lieux de vie a permis de retrouver le goût de l'échange et de la convivialité, comme un vent de liberté.

Cependant, cette progressivité ne nous a pas permis de sauvegarder nos grands événements festifs que sont la fête de la musique et la fête de la Saint-Jean. Seule la fête de l'environnement, qui ne génère pas une grande concentration instantanée de public, a pu être maintenue. Et pourtant, nous étions prêts, au cas où la situation sanitaire nous l'aurait permis. Les restaurateurs avaient répondu présent, les groupes musicaux étaient retenus. Ce n'est, bien sûr, que partie remise.

Malgré ces contretemps, la municipalité a poursuivi son travail, dans le sillage du budget adopté en mars dernier.

Conformément à nos engagements, le **budget participatif** a été lancé début mai. Chacun peut déposer son projet jusqu'au 1^{er} septembre. Ce processus innovant de démocratie participative, qui permet aux citoyens d'affecter une partie du budget de la collectivité pour un projet soumis à leur choix, est une première pour notre commune. Afin de formuler vos propositions, ou plus simplement de voter pour les projets que vous souhaitez voir réalisés, vous trouverez toutes les informations utiles dans ce numéro du FIL.

Retenez aussi le **Forum des associations** qui aura lieu le dimanche 5 septembre. Ce rendez-vous incontournable de la rentrée aura lieu pour la première fois sur la commune déléguée de Saint-Jean-de-Linières, à la salle Linériis. Ce moment privilégié permet de mettre en lumière la richesse et la diversité du tissu associatif de notre commune, et aux visiteurs de rencontrer les responsables présents afin de prendre connaissance des activités proposées.

À la lecture de ce nouveau numéro, vous constaterez que des projets ambitieux sont en cours de réalisation ou en préparation, afin d'accompagner harmonieusement le développement rapide de notre commune.

BUDGET PARTICIPATIF

La campagne est lancée !

Notre précédent numéro vous annonçait le nouveau projet de la commune, le budget participatif, lancé fin avril.

L'IDÉE

C'est un dispositif de participation citoyenne qui permet aux habitants de Saint-Léger-de-Linières de proposer des projets de proximité et d'intérêt général qui, après une présélection, seront proposés aux votes des citoyens.

Ce dispositif sera renouvelé tous les 2 ans.

Sur cette première édition, la municipalité met à disposition des habitants 20 000 euros pour la réalisation d'au moins deux projets d'investissement.

Étape 1 – Recueil des projets

Les habitants sont invités à exprimer leurs idées en formulant des projets :

- d'intérêt général,
- réalisables en 18 mois,
- sur le territoire communal public,
- et coûtant moins de 10 000 € (afin de pouvoir réaliser plusieurs projets sur l'enveloppe globale des 20 000 €).

Les participants doivent :

- habiter la commune,
- être âgés de 10 ans au minimum,
- formuler leur projet individuellement ou collectivement,
- déposer leur projet soit en ligne sur le site Internet de la commune, soit par mail à l'adresse budget.participatif@saint-leger-de-linieres.fr, soit par papier à remettre à la mairie de secteur, et avant le 1er septembre 2021.

Étape 2 – Le vote

Les projets respectant les critères seront publiés sur le site Internet de la commune et les habitants pourront voter pour leurs 3 projets préférés par l'intermédiaire d'urnes mises à disposition dans les mairies jusqu'au 15 décembre 2021.

Étape 3 – Les lauréats

Les projets élus par le public seront réalisés dans la foulée du vote du budget et la Municipalité communiquera régulièrement sur leur avancée.

Rendez-vous sur www.saint-leger-de-linieres.fr, IntraMuros, Facebook, Instagram et Twitter.

- > consulter le règlement,
- > déposer votre projet,
- > consulter l'ensemble des projets déposés.

Budget participatif



Les dates du budget participatif

Du 20 avril au 1^{er} septembre 2021 : dépôts des projets



Le dépôt des projets pourra se faire à l'aide d'un formulaire :

- À remplir directement sur le site de la mairie : <https://www.saint-leger-de-linieres.fr/budget-participatif>
- À imprimer pour déposer en mairie
- À remplir et à envoyer par mail (budget.participatif@saint-leger-de-linieres.fr)



Du 1^{er} septembre au 15 octobre 2021 : sélection des projets recevables

L'équipe municipale sélectionne les projets répondant au règlement et au montant maximal proposé.



Du 15 octobre au 15 décembre 2021 : le vote !

Chaque habitant pourra choisir ses 3 projets favoris en complétant un bulletin à déposer en mairie avant le 15 décembre 2021.



**Début janvier 2022 :
annonce des résultats**



Les projets qui auront été plébiscités par le plus grand nombre d'habitants seront alors annoncés vainqueurs ! L'équipe municipale s'attachera ensuite à concrétiser ce projet pour qu'il soit à la hauteur de vos attentes.

Alors n'hésitez plus, partagez et défendez vos idées : la municipalité est à vos côtés !

Budget participatif



Règlement du budget participatif 2021

ARTICLE 1

Objectif du dispositif de Budget participatif

- Permettre aux citoyens de proposer des projets d'intérêt général révélés par l'expertise d'usage des habitants de la commune.
- Permettre d'impliquer directement les habitants dans les décisions budgétaires puisqu'il leur est alors possible d'allouer des ressources, de prioriser les dépenses publiques.
- Favoriser une implication citoyenne et collective de toutes et tous.
- Créer du lien social par le biais des rencontres et projets entre habitants et permettre une plus grande cohésion sociale puisque ce dispositif donne à tous un aperçu de nos besoins mutuels.

ARTICLE 2

Le territoire

Le budget participatif porte sur le territoire de la commune SAINT-LEGER-DE-LINIÈRES et concerne tous les lieux publics et libres d'accès : une rue, un quartier, une place ou toute la commune...

ARTICLE 3

Les participants

Toute personne qui se sent impliquée dans la vie de la commune de manière individuelle ou collective et ayant plus de 10 ans.

ARTICLE 4

Le montant alloué

Le Budget Participatif 2021 dispose d'une enveloppe de 20 000 euros pour la réalisation de plusieurs projets. Cette enveloppe est inscrite au budget d'investissement de la commune de SAINT-LEGER-DE-LINIÈRES.

Les projets présentés doivent se situer dans une fourchette de 1 euro à 10 000 euros (le montant d'investissement alloué au Budget Participatif et sa répartition sont révisables chaque année).

ARTICLE 5

Les étapes du dispositif

1 – Lancement de la communication et de l'appel à projets :

En avril par voie de presse, affichage, site internet, Twitter, Instagram et Facebook de la ville, application Intramuros, magazine municipal et courriel adressé à toutes les associations et écoles. Cette communication sera assurée par la municipalité (élus et services). À chaque édition, la commune organisera une réunion permettant aux potentiels porteurs de projets de recueillir les informations utiles (de forme et de fond).

Toutefois, la crise sanitaire ne nous permet pas d'organiser de réunion, mais un espace dédié au Budget Participatif sur le site de la commune permet de prendre connaissance du dispositif. Des contacts peuvent être pris par courriels ou téléphone pour vous accompagner et répondre aux questions.
Renseignements : budget.participatif@saint-leger-de-linieres.fr

2 – Dépôt des projets

Les habitants porteurs de projet devront déposer leur proposition au plus tard le 1^{er} septembre 2021.

Un seul projet par personne ou par collectif.

Modes de dépôt

- Par internet sur le formulaire dédié en ligne sur le site de la mairie www.saint-leger-de-linieres.fr
- Par courriel à budget.participatif@saint-leger-de-linieres.fr
- À l'accueil de la Mairie dans l'urne mise à disposition au guichet ou dans la boîte aux lettres

Pour être validé, le formulaire doit être renseigné intégralement.

3 – Étude des projets et recevabilité

Dans un deuxième temps, l'équipe municipale examine les projets proposés, sélectionne ceux répondant aux critères détaillés dans le présent règlement et étudie avec les services techniques de la commune la faisabilité de ceux-ci.

Les porteurs des projets similaires pourront être mis en contact les uns avec les autres.

Les porteurs des projets non retenus en seront informés individuellement.

4 – Communication et lancement du vote citoyen

Mi-octobre : mise en ligne des projets jugés recevables sur le site de la municipalité et lancement du vote par bulletins papiers. Pour cela des urnes seront mises à disposition dans les mairies et commerces de proximité.

- Chaque Légiois s'engage à ne voter qu'une seule et unique fois. Toute fraude liée à un projet pourra entraîner l'annulation des votes correspondants à ce projet.
- Le vote se fait par dépôt du bulletin dans une urne à l'accueil de la mairie.
- Chaque bulletin de vote doit être renseigné intégralement pour être validé.
- Chaque votant a la possibilité de faire 3 choix. Le 1^{er} choix obtient 3 points, le 2^{ème} 2 points et le 3^{ème} 1 point.

Arrêt des votes au 15 décembre 2021.

5 – Proclamation et communication des résultats

Début janvier : après délibération, la commune annonce les projets les plus plébiscités et qui seront alors financés par le Budget Participatif. Les porteurs des projets gagnants seront prévenus en amont.

6 – La réalisation des projets

Dès le vote du budget, la commune lancera la réalisation des projets sélectionnés conformément aux procédures auxquelles elle est soumise (respect de la réglementation relative à la commande publique) et au temps préalable nécessaire aux études le cas échéant.

La commune communiquera régulièrement sur la réalisation de chaque projet sur ses supports habituels.

Une fois le projet d'investissement réalisé, selon son objet, l'implication des porteurs de projets pourra être sollicitée si elle est nécessaire et utile.

Selon la configuration de la réalisation, une plaque sera adossée à l'équipement ou à l'aménagement public, qui indiquera que celui-ci a été réalisé dans le cadre du Budget Participatif.

7 – Évaluation du Budget participatif

Ce premier Budget Participatif 2021 est une expérimentation qui sera évaluée par le Bureau Municipal de la commune.

ARTICLE 6

Conditions de recevabilité des projets

Les critères cumulatifs de recevabilité de chaque projet sont :

- Projet respectant l'intérêt général
- Projet respectant les compétences communales
- Projet localisé sur la commune
- Projet d'investissement réalisable en 18 mois à compter du vote du budget
- Projet non existant ou en cours de réalisation
- Projet respectant les valeurs laïques et républicaines, non discriminatoire, non diffamatoire
- Projet réalisable techniquement, juridiquement et financièrement
- Projet d'un coût minimum de 1 euro et maximum 10 000 euros
- Projet qui engendre une dépense ponctuelle (investissement) et qui ne nécessite pas de frais supplémentaire pour son fonctionnement (maintenance, fourniture ou personnel).
- Projet déposé au plus tard le 1^{er} septembre 2021.

SÉCURITÉ

Opération tranquillité vacances (OTV)

Connaissez-vous « l'opération tranquillité vacances » ? La gendarmerie nationale, informée par vos soins de votre absence, veille sur votre logement.

Voici quelques conseils bien utiles afin de limiter au maximum les risques liés aux visites indésirables de vos habitations pendant les vacances :

1 - Que devez-vous faire ?

Avant de partir, vous devez signaler à la brigade de gendarmerie de votre domicile, votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

2 - Quelques incontournables avant de partir :

- Ne pas indiquer vos dates de départ en congés sur les réseaux sociaux.
- Ne pas laisser de courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres. Une personne de confiance doit pouvoir, pendant vos vacances, relever le courrier à votre place afin de ne pas éveiller les soupçons par une boîte débordant de lettres, colis et autres publicités.

Vous pouvez également faire renvoyer automatiquement votre courrier par les services postaux sur votre lieu de villégiature. Si vous le pouvez, renvoyez votre téléphone fixe vers votre numéro de portable.

- N'oubliez pas, avant votre départ, de fermer correctement fenêtres et volets. Vérifiez le bon état de vos serrures et verrous, prenez conseil auprès de professionnels.

Il est important de « faire vivre » votre logement. Un voisin ou un ami peut utilement venir ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières. À défaut, une prise de type « minuteur » peut permettre éventuellement d'allumer certaines lampes sans présence dans le logement.

- Dans la mesure du possible, ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation. Mettez vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr. Répertoirez et photographiez-les. Le cas échéant, faites-les évaluer par un expert et renseignez-vous auprès de votre société d'assurance, notamment au sujet des conditions de leur protection.

Ces quelques conseils de sécurité devraient vous permettre de passer des vacances sereines !

Par ailleurs, la gendarmerie met en place un formulaire de demande individuelle (disponible sur notre site Internet) vous permettant d'informer la brigade de gendarmerie de votre départ. Cette demande, renseignée, doit être déposée à la brigade de gendarmerie (Rue du Nid de Pie) à Angers, où vous devrez justifier de votre identité et de votre domicile.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R41033>



Une participation citoyenne en projet

Un accroissement de faits (cambriolages, incivilités ...) conduit la municipalité à réfléchir à la mise en place de dispositifs de prévention de la délinquance.

À ce titre, la municipalité souhaite s'inscrire dans le dispositif de participation citoyenne.

La participation citoyenne est un dispositif officiel, simple, efficace et gratuit, qui permet de lutter contre les actes de délinquance et les incivilités, le plus souvent à l'échelle d'un quartier.

Il s'agit d'une démarche participative basée sur le volontariat.

Les référents citoyens servent de relais entre les habitants du quartier et la gendarmerie.

En renforçant le contact et les échanges d'informations entre les forces de l'ordre, les élus et la population, la participation citoyenne s'inscrit pleinement dans la démarche de sécurité du quotidien.

Le dispositif participation citoyenne est strictement encadré, chacun a un rôle :

- Le Maire, pivot en matière de prévention de la délinquance est chargé de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi du dispositif
- Des habitants appelés référents citoyens sont particulièrement vigilants aux comportements inhabituels à proximité de leur habitat et les signalent à la gendarmerie.
- La gendarmerie veille à ce que l'engagement citoyen ne conduise pas à

l'acquisition de prérogatives qui relève des seules forces de l'ordre. Elle renforce, également par ce biais, ses relations avec les habitants.

Afin de vous informer sur ce dispositif, nous vous invitons à participer aux réunions publiques qui auront lieu :

- salle Calebasse (commune déléguée de St-Léger-des-Bois) le **15 septembre 2021** à 20h30.
- espace Galilée (commune déléguée de St-Jean-de-Linières) le **22 septembre 2021** à 20h30.

Devenez acteur de votre sécurité ! Venez nombreux !



ENVIRONNEMENT

Succès pour la fête de l'environnement

Ce **samedi 5 juin** s'est tenue la désormais traditionnelle journée de l'environnement, esplanade de la Coudre. Plus d'une dizaine d'associations et de professionnels ont présenté quelques mesures simples, qui protègent notre environnement et améliorent notre cadre de vie. Sous un grand soleil et avec beaucoup de plaisir de pouvoir enfin nous revoir un peu, nous avons ainsi assisté à la démonstration du broyeur de végétaux, rencontré l'initiative « **familles 0 déchets** », amélioré notre connaissance sur le tri et pris connaissance des soutiens possibles pour vivre « mieux chez moi » en maîtrisant nos consommations d'énergie.

Cette journée a aussi été l'occasion de découvrir la richesse de nos écosystèmes, grâce à des observations animées par la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux), et de réaliser une opération de collecte de déchets à proximité du lieu.

Enfin, nous avons dévoilé le nom choisi par les familles des 53 bébés nés en 2020 pour le verger qui sera planté en l'honneur de ces enfants : Il s'agit du « **Berceau des jeunes pousses** ».



Rendez-vous en 2022 pour la prochaine fête de l'environnement !



Projet de zones de BZZZ

À l'école Claude Debussy, on aime favoriser et observer la biodiversité. Si vous constatez à proximité de l'école des zones un peu sauvages, avec des fleurs variées ressemblant à des mini prairies fleuries, c'est normal. Ce sont des « **zones de BZZZ** » où les insectes pollinisateurs aiment se réfugier sous le regard des écoliers. Respectons ces zones !



Une «**zone de BZZZ**», c'est une terre d'accueil pour les insectes pollinisateurs. La «**zone de BZZZ**» est un espace dans lequel des graines de fleurs nectarifères et pollinifères sont semées, où la flore spontanée est préservée et où tout pesticide chimique est proscrié.

Transition écologique : des temps forts et un vote pour clore les Assises

La première phase des Assises de la transition écologique est maintenant terminée.

Pendant six mois, d'octobre à mars, des centaines d'habitants de toute l'agglomération se sont mobilisés au travers d'ateliers, cahiers de contributions ou propositions envoyées sur : ecrivons.angers.fr.

Leur travail a porté sur sept thématiques (se loger, se déplacer, consommer, se nourrir, produire et travailler, vivre en bonne santé, s'épanouir) et va faire l'objet d'une synthèse pour aboutir à une liste de propositions concrètes.

Cet été, ces propositions seront soumises au vote de tous les habitants, via un bulletin de vote et une enveloppe T pour le retour, envoyés avec le numéro d'été du magazine Métropole.

Suite à ce vote, les premiers engagements sont attendus pour le mois d'octobre et dessineront, en complément du contrat de transition écologique, la politique environnementale globale d'Angers Loire Métropole.

En attendant, les Assises se poursuivent avec encore quelques temps forts en juin, expositions, balades-découvertes ou encore ateliers, qui donnent à voir les nombreux visages de la transition écologique, et montrent qu'elle est d'ores-et-déjà accessible à chacun. La preuve avec notre Fête de l'environnement qui a rencontré un vif succès !

Affaire à suivre dans le prochain magazine Métropole.



VIE SCOLAIRE ET BIODIVERSITÉ

Des repas faits « maison »

Chaque mois, 3 000 à 3 500 repas sont confectionnés par Stéphanie et Martine, au restaurant scolaire des Grands Chênes.

En poste dès 7h, tout doit être prêt pour assurer les deux services du midi (trois actuellement en période de COVID).

Confectionner les repas certes, mais il faut aussi élaborer les menus, faire les achats, assurer le suivi des commandes, la réception des produits, le stockage, tout en garantissant la traçabilité des produits, en lien avec les contraintes sanitaires.

Dans le respect de la loi Egalim*, les produits bio, frais et locaux passent entre les mains expertes de nos deux duettistes pour ensuite être servis aux enfants, en veillant à ce que tous goûtent à chaque plat.

Ainsi, de la découverte du goût à la prise de conscience du zéro déchet, nos enfants reçoivent une éducation au quotidien non plus théorique mais factuelle sur ce qui préoccupe de plus en plus la population.

La municipalité a toujours pour projet d'étendre ce type de restauration au groupe scolaire Claude Debussy.

Bravo et merci à toutes les équipes de restauration pour leur implication dans cette démarche éducative et écologique.



LOI EGALIM

Interdiction du plastique, repas dit « végétarien », produits bio, lutte contre le gaspillage alimentaire.... La loi EGALIM comporte de nombreuses mesures pour la restauration collective. Certaines sont d'ores et déjà en vigueur, d'autres entreront en application dans les mois à venir. Tous les établissements scolaires sont concernés, que la confection des repas soit faite sur place (Grands Chênes) ou assurée par un prestataire (Papillote et Cie pour Claude Debussy).

VIE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

Focus sur le métier d'ATSEM

Sous cet acronyme un peu mystérieux se cache un métier essentiel pour les classes maternelles ; littéralement : Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles.

Le statut d'ATSEM est complexe administrativement, puisque agent de la fonction publique territoriale, il est recruté par la commune et donc salarié de la commune, son autorité hiérarchique. Mais à l'école, l'ATSEM va exercer sous l'autorité de la directrice d'école.

Sur nos deux groupes scolaires, sept postes de ce type sont occupés. Actrice incontournable de la vie d'une école maternelle, l'ATSEM assiste l'enseignant dans la classe, peut assurer l'accueil du matin, aider les petits à l'heure de la cantine, leur inculquer les règles d'hygiène, mais aussi veiller à la propreté des locaux et du matériel de classe.

Donnons la parole à deux d'entre elles :

Nadège : « *Amour des enfants, patience et bienveillance sont les maîtres mots pour exercer le métier d'ATSEM. C'est un métier que j'aime, les moments de bonheur partagés avec les enfants nous donnent toute l'énergie nécessaire pour réaliser notre mission avec passion.* »

Laëtitia : « *Depuis mon plus jeune âge, je voulais devenir institutrice. J'ai toujours espéré travailler dans un domaine où j'allais m'occuper d'enfants, participer à leur développement et leur progression... Les valoriser, les encourager, leur donner confiance, les voir grandir. ATSEM depuis 25 ans maintenant, même si les journées sont bercées par la vigilance, l'énergie, le bruit, des pleurs, des cris, leurs demandes, des moments de calme et de réconfort, c'est toujours avec autant d'enthousiasme que j'exerce au quotidien ce métier.* »

VOIRIE

Réhabilitation de la chaussée et des trottoirs du chemin des Brûlons

La particularité du chemin des Brûlons est qu'il permet un gain de temps aux automobilistes qui l'empruntent lorsqu'ils rejoignent la route de Savennières, ou la RD 723 de Saint-Georges-sur-Loire, depuis la rue de la Liberté, évitant ainsi le contraignant cédez-le-passage de la Croix de Lorraine, mais renforçant la fréquentation et les dépassements de vitesse sur cette voirie.

En 2020, plusieurs réunions de présentation et d'échanges constructifs ont été organisées par la municipalité avec les riverains, que nous remercions vivement, et Angers Loire Métropole, représenté par Monsieur Thomas Guélard.

Les travaux ont débuté le 20 janvier 2021 et 4 mois auront suffi pour réhabiliter la chaussée et les trottoirs en enrobés, incluant la réglementation PMR (Personnes à Mobilité Réduite).

Une piste cyclable protégée et des places de parking ont été créées.

Une succession de chicanes et de plateaux surélevés ont également été mis en place pour ralentir les véhicules et mettre en sécurité piétons et riverains.

L'ensemble des travaux, réalisés par l'entreprise de travaux publics Courant de Chalonnes-sur-Loire, a coûté la somme de 250 000 euros TTC.

Ces travaux ayant pour finalité d'améliorer la circulation et la sécurité routière bénéficient de 51 000 euros de subvention provenant de la Région et d'une dotation des recettes des amendes de police.



Avant les travaux



Maintenant

Vie économique

MSP Bois Linières (Maison de Santé Pluriprofessionnelle)

C'est avec plaisir que nous vous annonçons la création de notre nouvelle Maison de Santé Pluriprofessionnelle et multi-sites : la MSP Bois Linières.

Ce projet a été mûri et émane de la motivation et de la mobilisation de 16 professionnels de santé de Saint-Jean-de-Linières et Saint-Léger-des-Bois, désireux de travailler ensemble et de vous permettre l'accès à une activité de santé de qualité.

Notre ambition a été de créer une dynamique d'équipe efficiente dans le but de :

- partager nos expériences et diverses pratiques professionnelles afin d'élaborer un travail collectif harmonieux,
- mutualiser nos compétences et nos moyens,
- offrir à nos patients une prise en charge cohérente et de qualité,
- réfléchir à l'échelle d'une population,
- impliquer nos patients dans nos projets.

Nous restons à votre entière disponibilité.

Votre équipe de soin

NOS MOYENS



ANIMATIONS FAMILLE

Centre Social Intercommunal L'Atelier - France Services

France Services est un nouveau dispositif d'accès aux services publics, ouvert à tous.

Chacun peut ainsi bénéficier d'un accueil personnalisé à L'Atelier de Saint-Georges-sur-Loire où Emilie et Elisabeth, coordinatrices formées et disponibles, vous accompagnent dans la réalisation de vos démarches administratives (demande de RSA, renouvellement de carte d'identité, de passeport, demande de certificat d'immatriculation, accompagnement retraite, soutien à l'emploi, conseil numérique, orientation et prise de rendez-vous auprès des partenaires nationaux ou locaux).

Grâce à la charte d'engagement de France Services, une présence de partenaires est garantie : Pôle Emploi, CAF, CPAM (santé), CARSAT (retraite), MSA, Ministères de l'Intérieur et de la Justice, Direction Générale des Finances Publiques ; et certaines permanences sont organisées : Transition Pro, Impôts, CLIC, MSA, AFCCC (Conseil Conjugal et Familial), espace emploi, espace FAIRE (rénovation énergétique)...

Les Légérois peuvent donc y trouver un véritable lieu d'accueil, d'écoute et d'aide.

**Pour toute question 02 41 39 17 11
ou franceservices@csi-latelier.fr**



Centre Social Intercommunal L'Atelier - Coordination familles

L'été 2021 se prépare !!

Égayez-vous en famille, dans une ambiance conviviale de partage ! En attendant, voici quelques dates :

- le 2^e samedi de chaque mois : rencontre Parents solos, baby-sitting gratuit sur place,
- les sorties de l'été : journée à la mer et au zoo,
- THE séjour : un week-end à la mer, sur la base de camps des séjours jeunes, samedi 17 et dimanche 18 juillet,
- les soirées au coin du feu : les 16, 23 et 29 juillet.

Le pôle Familles du CSI ?

C'est un réseau de partenaires, des groupes de bénévoles, des acteurs qui réfléchissent sur la place des familles dans notre société, et l'accès au droit pour tous.

Emilie, animatrice Famille vous accueille et vous renseigne :

- conseils, accueil et écoute privilégiés,
- conférences, soirées d'échanges,
- ateliers Enfants-Parents,
- animations et événements pour tous,
- groupe d'échanges entre parents,
- sorties, séjours collectifs,
- accompagnement personnalisé des projets (d'événements, de vacances...).

**Coordonnées :
famille@csi-latelier.fr - 02 41 39 17 11**



Pour toutes informations complémentaires sur le CSI L'Atelier :
<https://latelier.centres-sociaux.fr/>

LOGEMENT

Dispositif « Mieux chez moi »



Fin 2019, avec le soutien financier de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), la Communauté Urbaine d'Angers Loire Métropole a lancé un dispositif d'aides à l'amélioration de l'habitat appelé « Mieux Chez Moi ». Ce dispositif avait pour ambition d'accompagner 1 600 ménages dans la réalisation de leur projet de travaux dont 690 en copropriétés.

Public concerné :

- les propriétaires occupants qui désirent réaliser des travaux d'économies d'énergie ou adapter leur résidence principale sous conditions de ressources,
- les propriétaires bailleurs privés qui souhaitent améliorer un logement en location afin de proposer un bien de qualité à loyer modéré,
- les copropriétaires devant réaliser des travaux dans leur immeuble.

Le bilan de cette première année affiche des résultats très prometteurs. Au 31 décembre 2020, 426 projets individuels et 1 projet de copropriété ont fait l'objet d'une demande de financement OPAH représentant 8,88 millions d'euros TTC de travaux engagés sur le territoire et 4,69 millions d'euros de subventions sollicitées.

En moyenne, un projet OPAH de propriétaire occupant est financé à hauteur de 56 %, 32 % pour un projet locatif.

L'équipe de Mieux Chez Moi est là pour répondre gratuitement à vos questions et vous apporter des conseils sur la rénovation de votre logement.

Contact :

8, place Freppel (proche cathédrale) - 49000 Angers
02 41 43 00 00 - mieuxchezmoi@angersloiremetropole.fr

Accueil du public du lundi au jeudi de 10h à 13h ;

Accompagnement technique le mardi de 11h à 14h ou sur rendez-vous

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site internet d'Angers Loire Métropole :

<http://www.angersloiremetropole.fr/mon-quotidien/logement/mieux-chez-moi-un-accompagnement-a-la-renovation-de-votre-logement/>

LES PASS'



Pass'asso et Pass'culture : pensez-y !

Après deux années consécutives difficiles pour les associations, chacun a envie de retrouver ses habitudes sportives et culturelles pour s'évader.

Afin de favoriser l'accès à la culture et au sport pour tous, certaines familles peuvent bénéficier de deux aides du CCAS :

Le PASS'ASSO

C'est une aide financière d'un montant maximal de 150 € par personne et par année scolaire, pour la pratique d'un sport ou d'une activité culturelle au sein d'une association communale ou intercommunale.

Conditions d'accès et inscription :

- habiter la commune et avoir un quotient familial inférieur ou égal à 749€,
- s'inscrire auprès du CCAS (coordonnées ci-dessous).

LE PASS' CULTURE

Il s'agit de la prise en charge de :

- l'intégralité de l'abonnement de toute la famille à la bibliothèque « ABCD » du Réseau Latulu située à Saint-Léger-des-Bois,
- et enfin l'achat de 2 places pour chaque personne du foyer pour l'année scolaire, au choix parmi :
 - les entrées aux manifestations culturelles organisées sur la commune par l'association CLAP (sauf spectacle de fin d'année),
 - les places de cinéma auprès de l'association Familles Rurales « Balad'images » de Saint-Léger-des-Bois.

Conditions d'accès et inscription :

- habiter la commune et avoir un quotient familial inférieur ou égal à 500 €.
- s'inscrire auprès du CCAS (coordonnées ci-dessous).

Par ces deux dispositifs, le CCAS apporte également son soutien aux associations communales.

Contact CCAS : social@saint-leger-de-linieres.fr ou 02 41 39 55 36 / 02 41 39 70 83 (selon horaires d'ouverture des mairies).



Analyse des Besoins Sociaux (ABS)

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Saint-Léger-de-Linières réalise une enquête et une analyse sur les besoins sociaux des habitants de la commune.

Outil essentiel de recensement des besoins de la population et d'aide à la décision, l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) répond à une obligation réglementaire. Elle a vocation à **engager une réflexion avec les habitants**, et pour les habitants, afin d'adapter la politique sociale et familiale de la commune.

Vous avez reçu mi-juin un questionnaire d'enquête. Si ce n'est déjà fait, nous vous invitons à le compléter et le déposer dans la boîte aux lettres de votre mairie, l'échéance ayant été repoussée au 4 juillet 2021 pour les retardataires.

Vous avez aussi la possibilité de le compléter directement en ligne sur le site Internet de la commune.

Nous vous remercions d'avance pour votre précieuse contribution !

C.L.A.P.

Culture Linières Animation Programmation



La saison 2020-2021 se termine et nous n'aurons malheureusement pas pu nous retrouver, hormis au spectacle d'ouverture en octobre 2020.

L'avenir semble toutefois s'éclaircir et nous travaillons la nouvelle programmation qui vous offrira des spectacles variés et de qualité, pour tous les goûts et tous les âges : théâtre, humour, musique, spectacle pour enfants. Vous retrouverez certains spectacles annulés cette saison, mais également des inédits.

Le programme complet sera communiqué dès son bouclage via les canaux habituels (Le FIL, affichages, notre site web...), mais vous pouvez d'ores-et-déjà noter **l'ouverture de la saison 2021-2022, le samedi 18 septembre 2021 à l'Espace Galilée avec les « Nanas dans le rétro »** : une belle soirée en perspective !

Pour rappel, les réservations peuvent se faire par Internet et permettent de payer par carte bancaire et accéder directement aux billets. Bien entendu les réservations par téléphone restent possibles.

Les tarifs sont inchangés : 10 € en normal, 6€ en réduit, et une carte d'adhésion annuelle de 7 € vous permet de bénéficier du tarif réduit.

En attendant, retrouvons-nous le **vendredi 27 août à partir de 19h30, au Clos du Presbytère de Saint-Jean-de-Linières, pour le traditionnel spectacle champêtre de fin d'été « Tranz'art »** organisé avec le Comité des Fêtes, le Centre Social Intercommunal (CSI) « l'Atelier » et avec le soutien de la municipalité. Cette soirée sera animée par le groupe « *Great British Cooking* » : on s'en régale d'avance !

Nous vous souhaitons de bonnes vacances d'été !

L'équipe du CLAP

**Contact : www.clapstjean.com
ou au 02 41 39 72 29 ou 06 95 72 50 58.**





BIBLIOTHÈQUE ABCD de Saint-Léger-des-Bois

À la bibliothèque, le mois de juin est placé sous le signe du renouvellement :

- nous aurons acquis de nouveaux ouvrages pour petits et grands,
- nous aurons renouvelé notre dotation de 500 ouvrages du BiblioPôle.

L'équipe de la bibliothèque ABCD compte une quinzaine de bénévoles dont trois nous ont rejoints récemment. Elle s'efforce de mettre tout en œuvre pour que la bibliothèque soit un lieu de détente et de convivialité et vous invite à découvrir et emprunter les nombreux ouvrages mis à votre disposition. Vous avez aussi la possibilité de réserver vos ouvrages en ligne, ce qui vous permet de choisir parmi les documents des 6 bibliothèques du réseau LATULU.

La cotisation annuelle est de 12 € par famille incluant l'offre numérique.

L'adhésion est gratuite pour un an pour les familles dont un enfant est en classe de CP.

La bibliothèque ABCD conserve ses horaires jusqu'à nouvel ordre :

- période scolaire : lundi et mercredi 16h/17h30 - vendredi 15h30/17h - samedi 10h30-12h00,
- période de vacances scolaires : mercredi et vendredi 16h/17h30.

Cette année, il n'y aura pas de fermeture estivale.

Nous vous souhaitons de passer un bel été avec de beaux moments de lecture.

CINÉMA BALAD'IMAGES



L'association cinéma de Saint-Léger-de-Linières sera bien présente cette année.

En effet, nous avons déjà programmé 11 dates avec, à l'affiche, des films pour les adultes mais aussi pour les enfants. Nous proposons les séances généralement le week-end ou en fin de semaine, salle Calebasse à Saint-Léger-des-Bois.

Les tarifs sont :

- adultes : 5,50 € (4,50 € pour les adhérents),
- enfants de moins de 14 ans : 4 € (3 € pour les adhérents).

Voici déjà le programme des séances à venir :

DATES	HEURE	TYPE DE SÉANCE
Vendredi 15 octobre	9h30	Ciné école CP,CE1, CE2
Vendredi 15 octobre	20h30	Adultes
Vendredi 5 novembre	14h30	Enfants
Vendredi 5 novembre	20h30	Adultes
Jeudi 6 janvier 2022	20h30	Adultes

Le nom des films vous sera communiqué 15 jours avant la séance par différents moyens de diffusion :

- Site internet de la mairie : www.saint-leger-de-linieres.fr/epanouir/animation-culturelle-et-festivites/cinema
- Affichage commerces (boulangeries...),
- Tracts dans les boîtes aux lettres,
- Panneaux en bois à l'entrée de Saint-Léger-des-Bois.

Nous sommes à la recherche de bénévoles, si vous êtes intéressés n'hésitez pas à nous contacter par mail famillesrurales.saintlegerdelinieres@lilo.org ou sollicitez-nous avant ou après les projections.



Le Forum des associations aura lieu
le dimanche 5 septembre 2021
 de 10h à 13h, et pour la première fois :
au complexe Linériis de Saint-Jean-de-Linières.

**Forum
des assos**

lien social musique sport culture
 humaine loisirs
 patrimoine

Dimanche 5 septembre 2021 de 10h à 13h
Complexe Linériis – Saint-Jean-de-Linières
Animations et inscriptions sur place
Sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire

Après une année de crise sanitaire, l'avenir s'éclaircit enfin.

Vous avez besoin de bouger, de vous cultiver, de rencontrer d'autres personnes...

Ce forum annuel, qui bien souvent marque la « rentrée », est un moment important de la vie communale. Il participe au lien social et permet d'échanger avec les bénévoles œuvrant toute l'année pour le dynamisme de notre commune.

Les associations sont prêtes à vous accueillir pour vous proposer bon nombre d'activités culturelles et sportives, proches de chez vous et de qualité.

**N'hésitez pas !
 Venez à la rencontre
 des bénévoles,
 choisissez et adhérez !**

APE ÉCOLE LES GRANDS CHÊNES SAINT-LÉGER-DES-BOIS

Bien que le contexte actuel ne nous ait pas permis d'organiser les événements habituels tels que le carnaval ou la fête de fin d'année, l'APE a toutefois à cœur de continuer de s'investir dans la vie de l'école au profit des enfants.

Ainsi, à défaut de pouvoir participer au financement de leur voyage scolaire, l'équipe a souhaité offrir aux 27 élèves de CM2 un bon cadeau d'une valeur de 40 euros. Une subvention sera également accordée à l'école pour permettre le renouvellement d'une partie de son matériel sportif.

Rentrée 2021, reprise des projets

L'équipe prépare déjà la prochaine année et vous donne **rendez-vous le 19 septembre 2021 pour son vide grenier**. Outre les stands habituels, vous y trouverez cette année diverses animations (pêche à la ligne...).

D'autres événements sont déjà en cours de préparation.

L'APE vous accueille

Vous souhaitez vous investir de façon régulière ou occasionnelle dans l'association ? N'hésitez plus ! Venez nous rencontrer lors de la prochaine **assemblée générale** qui se tiendra **le mardi 28 septembre à 18h30** à la salle Les Sources.



Si vous souhaitez rejoindre notre équipe :
n'hésitez pas à nous contacter !
Nous joindre : ape49170@hotmail.fr
Notre page Facebook :
www.facebook.com/APESLDB

SAINT LEGER DES BOIS
Dimanche 19 septembre 2021
 De 9h à 18h au stade de foot
VIDE GRENIER

5€ l'emplacement de 3mx2

Renseignements par mail à
ape49170@hotmail.fr

Réservation effective à réception du coupon de réservation + copie de la pièce d'identité + règlement dans la boîte aux lettres de l'APE (devant l'école).

APE ÉCOLE CLAUDE DEBUSSY SAINT-JEAN-DE-LINIÈRES



L'APE a poursuivi ses actions et ses projets, malgré le contexte sanitaire complexe.

Nos actions :

Afin de favoriser l'échange et l'apprentissage, le corps enseignant a reçu un masque inclusif offert grâce à nos ventes de gâteaux Bijou et chocolats de Noël.

Nous poursuivons notre action Terracycle. Une première collecte a eu lieu le mardi 25 mai et 22 kg d'instruments d'écriture seront recyclés. Bravo !

Si vous aussi vous souhaitez participer à cette action, contactez-nous.

Nos projets :

L'ensemble des ventes de l'année se sont avérées très enrichissantes pour l'école. Elles ont permis de programmer deux sorties pour l'ensemble des élèves : Camifolia et le Bioparc de Doué-la-Fontaine.

Nous avons aussi financé des projets plus particuliers au sein des classes : élevages d'insectes, coin détente, planétarium géant.

Nous souhaitons, de nouveau, remercier l'ensemble des familles et leurs entourages pour leurs participations. Merci !

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations et de suggestions :
apestjeandelinieres@gmail.com

Et pour nous suivre :
www.facebook.com/APE.ClaudeDebussy.StJean.49/



LINIÈRES ACTIVITÉS LOISIRS

Excellente nouvelle ! L'association L.A.L. (Linières Activités Loisirs) souhaite repartir, de plus belle, pour une nouvelle saison avec ses **14 activités** variées :

- Couture
- Cyclotourisme
- Danse en ligne (changement d'horaire)
- Danse de salon
- Danse Hip-Hop
- Gym douce
- Gym d'entretien
- Gym Pilates (changement d'horaire)
- Randonnée pédestre
- Sophrologie
- Volley-Ball loisir
- Yoga
- Zumba adultes
(reprise après 1 an d'absence)
- Zumba kids (12 ans maximum)

Les modalités d'inscription, ainsi que le détail des créneaux pour chaque section, sont à consulter sur notre site internet

<https://lal-saintjean.wixsite.com/asso>

Un affichage est effectué au niveau des panneaux d'affichage de la boulangerie et proche du bâtiment Carré d'As de Saint-Jean-de-Linières.

A très bientôt,

Emmanuel MARION, Président

Pascal CORDIER, Vice-Président

Contact général L.A.L. :
lal.saintjean@gmail.com

NOUNOUS DES BOIS

Peut-être nous rencontrerez-vous en balade, dans le bourg de Saint-Léger-des-Bois, car dès que la météo le permet, nous nous promenons avec les enfants.



Nous sommes 10 : 9 assistantes maternelles et 1 assistant maternel.

Notre association a vu le jour il y a 10 ans. Investie dans les manifestations communales, elle fait partie intégrante du paysage associatif Légiois.

Nous avons l'habitude de nous retrouver 2 fois par semaine pour proposer des activités créatives et ludiques aux enfants, temps également propice aux assistants pour échanger sur leurs pratiques.

Mais la crise sanitaire est passée par là, avec toutes les conséquences sur notre métier, notamment en termes de lien social.

Malgré ce contexte, nous avons de nombreux projets : sorties au Parc Ouistiti, au Jardin des Kangourous, dans une ferme pédagogique..., mais aussi notre matinée annuelle partagée avec les parents qui découvrent à cette occasion le fonctionnement et la convivialité de notre association. Mais il s'agira cette fois d'un format spécial pour fêter les 10 ans de l'association, dès que la situation sanitaire le permettra.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions ou des besoins de garde d'enfants.

Si des collègues Légioises souhaitent nous rejoindre, elles sont les bienvenues !

AEL (Amicale Éducation Loisirs)

Après une année compliquée où le nouveau bureau a essayé de maintenir une activité sportive en extérieur et en visio, l'AEL vous prépare une rentrée dynamique et des nouveautés !

Aussi, nous vous donnons rendez-vous au Forum des associations le dimanche **5 septembre de 10 à 13h** au complexe Linériis de Saint-Jean-de-Linières pour : découvrir le planning des activités pour la rentrée 2021/2022, vous permettre de vous inscrire et échanger avec le bureau.

Nous vous y espérons nombreux !

Bel été à tous, sportivement.



ÉCOLE DE MUSIQUE

SAINT-LÉGER-DE-LINIÈRES

SAINT-LAMBERT-LA-POTHERIE

Nous arrivons à la fin de deux saisons fortement perturbées par la crise sanitaire.

Néanmoins, cette année encore, nous avons réussi à assurer l'essentiel de nos cours.

Pour cela nous devons remercier nos professeurs qui ont su s'adapter aux multiples changements réglementaires et ont fait preuve d'un soutien sans faille auprès des élèves.

Seuls les cours collectifs (éveil musical et formation musicale) ont réellement été impactés, et bien sûr nous avons été privés des événements festifs qui nous manquent tant (spectacle annuel, fête de la musique).

Cette année encore nous avons proposé à nos adhérents des remboursements et avoirs adaptés aux situations rencontrées et surtout équitables.

Nous nous tournons désormais vers la prochaine année ; souhaitons la normale !

Les réinscriptions démarrent le 9 juillet lors de l'assemblée générale et s'achèvent lors du Forum des associations.

Nos cours individuels pour enfants et adultes :
guitare, piano, violon, batterie.

Nos cours collectifs (enfants et ados) :
éveil musical, formation musicale, atelier rock.

Merci à nos adhérents

Infos et contact :

- musique.stlambert@gmail.com

- m-sl-actu.blogspot.fr



ASCSM

MUSIQUE

SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX

SAVENNIÈRES

SAINT-LÉGER-DE-LINIÈRES

La section musique de l'ASCSM vous propose :

- des **cours d'instruments enfants et adultes** : piano, guitare classique, électrique ou basse, batterie, violon... à partir de 6 ans. D'autres instruments peuvent être proposés si quelques élèves sont demandeurs,
- de l'**éveil musical** à partir de 4 ans,
- des cours de **formation musicale**,
- du **chant choral adulte** les mercredis soirs.

Notre réunion annuelle de début d'année aura lieu le **jeudi 9 septembre à 20h30** salle des Genêts à St-Martin-du-Fouilloux.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements :

ascsmmusique@gmail.com.

Préinscriptions possibles dès maintenant.

Site web : <https://ascsmmusique.wixsite.com/website/accueil/>



CLUB DE L'AMITIÉ SAINT-JEAN-DE LINIÈRES

Deuxième rectificatif : l'assemblée générale qui était programmée le jeudi 7 octobre 2021 est avancée au **jeudi 2 septembre 2021** à partir de 14h à l'Espace Carré d'As.

Pour toute nouvelle inscription au club, il faut habiter à Saint-Jean-de-Linières et être âgé(e) de 50 ans et plus.

Les activités du club

Tous les jeudis après-midis, à partir du 10 juin à 14h, tous les adhérents sont conviés, salle Carré d'As, soit pour des jeux variés, ou deux groupes de randonneurs (9 km ou 5 km), ou encore des repas festifs.

Invitations à nos manifestations (même si vous n'êtes pas adhérent(e) au club) :

- **jeudi 9 septembre 2021 à 13h30** à l'Espace Galilée : Belote sans annonces

- **jeudi 14 octobre 2021 à 13h30** à l'Espace Carré d'As : Belote sans annonces

IMPORTANT

Les dates proposées de nos manifestations et la réouverture du club dépendent du Coronavirus. Soyons vaccinés pour la reprise de nos activités.

Contacts :

Nicole MOREAU, Présidente :

06 81 64 41 77 / nicole.moreau@live.fr

Michel GAULTIER, Secrétaire :

06 88 06 57 19/ rene-michel.gaultier@orange.fr

Jacques YONNET, Trésorier : 06 66 42 83 31 /

jacquesyonnet@hotmail.fr

CLUB PHOTO 24 X 36



Thèmes concours photo 2021 :

- « Design » en Couleur,
- « Le goût de la lecture » en Noir & Blanc.

Les photos présentées à ce concours seront exposées lors de la 37^{ème} exposition samedi 9 et dimanche 10 octobre 2021, salle « Calebasse ».

À cette exposition sera associée celle des élèves de CM2 dont leur participation au concours est désormais annuelle.

La vie du club

- Plus d'ateliers techniques... et pour cause !
- Les séances de « critiques » de photos sur le « net » ont abordé des thèmes divers : « contrejour », « Noir&Blanc », « spécial fin d'année », « inondations », « nature morte ». Après une participation satisfaisante, un essoufflement se fait sentir. La motivation est amoindrie faute de rencontres bimensuelles.
- Le diaporama sur les affluents de la Loire en Anjou en est toujours au stade du recueil d'un maximum de photos de chaque affluent pour une sélection rigoureuse, en adéquation avec le texte du livre « Je m'appelle Loire ». Le déconfinement sera l'occasion de nouveaux clichés sous une lumière estivale.

Contact : patrickgilbert@orange.fr

<https://24x36.assoconnect.com/page/973268-accueil>



THÉÂTRE EST MON VILLAGE

« *Faire du théâtre, c'est se retrouver...* » Gaëtan Faucher

C'est de circonstance...

Malgré les impératifs sanitaires, l'association a pu poursuivre ses cours pour les 31 enfants et jeunes. Ils se déroulent, toujours sous l'égide d'Isabelle Becker le mercredi après-midi. Les groupes ont travaillé sur des exercices d'improvisation avant de se lancer dans une série de pièces écrites et mises en scène par Isabelle Becker. Les représentations ont eu lieu les 5 et 6 juin.

La troupe adulte Théâtre'al Léger est pour le moment en mode « pause obligatoire » mais elle a bon espoir de pouvoir repartir de plus belle à la rentrée !

L'association propose un stage théâtre à tous les enfants (adhérents et non-adhérents) les 30 et 31 août. Il s'adresse aux enfants de 8 à 14 ans. Il se déroulera de 10h30 à 16h avec un pique-nique.

Le tarif est de 10€ par journée.

L'association vous informe de la date de son assemblée générale qui se déroulera le jeudi 16 septembre à 20h15, salle des Sources. À cette occasion, nous vous attendons nombreux pour le renouvellement du bureau.

Pour perdurer l'association a besoin de vous.

Contact : theatreestmonvillage49@gmail.com

Théâtralement vôtre !



propose

**un stage de théâtre
pour les enfants de 8 à 14 ans**



Animé et encadré par Isabelle BECKER

**Les 30 et 31 août
de 10h30 à 16h
(prévoir le pique-nique)**

10€ par journée

Infos et inscriptions sur theatreestmonvillage49@gmail.com

LA COMPAGNIE LES IMPROSTEURS

Notre Compagnie créée en 2013 est dirigée par Isabelle Becker, auteure et metteuse en scène. Elle assure des cours de théâtre pour tous (enfants à partir de 7 ans, ados et adultes).

Les cours ont lieu une fois par semaine. La respiration, le déplacement, la confiance en soi sont travaillés lors des cours mais l'improvisation est reine.

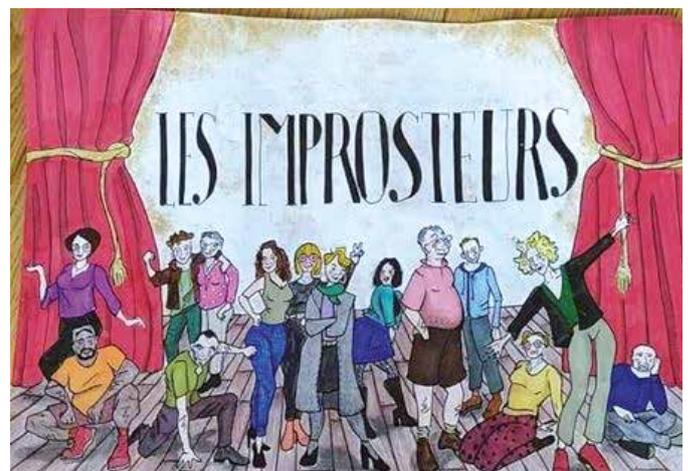
Nous clôturons notre année en mai par un spectacle.

Après une année particulière, nous avons réussi à maintenir au maximum les cours pour les jeunes Improsteurs.

Malheureusement la troupe adulte n'a pas eu cette chance et leur spectacle de fin de saison n'a pas eu lieu.

Avec la réouverture des théâtres, Les Improsteurs adultes espèrent jouer leur pièce « Les Z'Amours » d'ici la fin de l'année 2021.

Une nouvelle saison va démarrer et une assemblée générale aura lieu en septembre. Vous pourrez venir prendre des renseignements et/ou vous inscrire en tant que comédiens ou bénévoles pour participer à la vie de notre association.



Réservation sur notre site internet :

lesimprosteurs49.wixsite.com/lesimprosteurs

Renseignements : Yohann ADAMIS : 06 26 43 01 02

Facebook : Les Improsteurs

FOOTBALL CLUB



ST-JEAN - ST-LAMBERT -
ST-LÉGER - ST-MARTIN

Le **mercredi 19 mai**, pour les séances d'entraînement de l'école de football, nous avons eu le plaisir d'accueillir **Pierrick Capelle**, joueur professionnel du SCO.

L'occasion pour Pierrick de rappeler que le football est exigeant, mais c'est aussi un jeu qui procure beaucoup de plaisirs et développe les valeurs collectives.

Les enfants furent heureux de pouvoir échanger et apprendre à ses côtés.

Pour la saison prochaine, les entraînements reprennent le mercredi 1^{er} septembre 2021.

Contact :

Florian Godineau au 06 89 70 48 18



LAMBOISIÈRES-MARTIN BASKET



La saison 2020-2021 touche à sa fin. Cette saison très atypique a contraint le LMB, soucieux de ses adhérents, à faire preuve de créativité et d'adaptation tout au long de la crise sanitaire. Par l'intermédiaire de nos salariés, nous avons proposé diverses activités sportives en fonction de l'évolution des conditions sanitaires. Chaque adhérent a eu la possibilité de poursuivre une activité physique afin de maintenir sa condition physique : visio-renfo, basket sans contact, par exemple.

Courant avril, le Basket Tonic a repris en extérieur. Cela a été l'occasion pour Perrine Barré de faire découvrir une version différente de cette pratique à la suite de l'obtention de son diplôme dans cette discipline. Elle est la première diplômée Basket Tonic du Maine-et-Loire. Des séances découvertes auront à nouveau lieu en septembre.

Actuellement, nos participants aux stages d'été découvrent un nouvel outil pour la saison 2021-2022 : la

machine à shoot. Vous pourrez également venir la tester lors de notre week-end de rentrée.

Pour suivre l'actualité LMB, connectez-vous à nos réseaux (Facebook, Instagram, site LMB).

Le LMB vous souhaite un bel été et vous attend à la rentrée autour du basket.

Pour tous renseignements :

<http://club.quomodo.com/lmb49>



TENNIS CLUB DE L'OCÉANE

Le TCO c'est une halle de tennis avec 2 courts en terre-battue et un club house à Saint-Léger-des-Bois.

Dates à retenir :

- **dimanche 5 septembre** de 10h à 13h : séance d'inscription à la salle Liniériis pendant le Forum des Associations.
- **mercredi 8 septembre** de 14h à 16h : portes ouvertes à la Halle de tennis pour des cours découverte tennis jeunes et jeux collectifs (gratuit), encadrés par Antoine Phelippeau, éducateur sportif diplômé d'État. Inscription par mail.
- **samedi 11 septembre** de 14h à 16h : cours gratuits découverte tennis jeunes, encadrés par un éducateur, suivi d'une séance d'inscription de 15h à 17h.

- **lundi 20 septembre** : début des Cours (1^{ère} semaine/27), encadrés à l'année par Antoine Phelippeau et Adrien Jutel, éducateurs sportifs diplômés d'État.

Découverte adultes et jeunes :

Si vous souhaitez vous initier à la pratique du tennis, possibilité de faire des essais sans engagement.

Pour tous renseignements :

tennisclub.oceane@laposte.net

06 12 33 49 51

www.facebook.com/TennisClubOceaneStLeger



VBSLB

VOLLEY BALL SAINT-LÉGER-DES-BOIS



L'heure de la reprise a sonné !

C'est le moment de rattraper le temps sportif et convivial perdu pendant la crise.

Les membres du club vous invitent à venir découvrir notre sport dans un esprit loisir et avec bonne humeur, puis à partager un verre autour de douceurs faites « maison », en toute convivialité.

ALORS VENEZ NOMBREUX NOUS RENCONTRER !

Notre reprise est prévue le jeudi 2 septembre.

Nos entraînements et matchs à domicile ont lieu **le jeudi soir à 20h30** salle de la Coudre.

Nous avons également chaque année 7 matchs à l'extérieur le mardi, jeudi (principalement) ou vendredi, ainsi qu'un plateau avec les équipes du tournoi en septembre.

Enfin, nous organisons fin mai / début juin, en partenariat avec le club de Saint-Jean-de-Linières, un tournoi 6 x 6 mixte loisir, réunissant jusqu'à 16 équipes.

La cotisation à l'année est de 20€ (étudiants, couples, chômeurs : 12€).

Dernière info dont nous vous avons parlée début 2021 : notre ancien filet a repris cet été du service chez Emmaüs grâce à l'aide de Didier.

Contacts :

Olivier BOISDON : 06 61 16 50 04

Nicolas OUDOT : 06 63 91 33 84

Emmanuel QUELARD : 06 61 17 34 49

Site internet : clubslb.free.fr/volley



INFOS pratiques

Lutte contre les frelons asiatiques

Si vous constatez un nid de frelons asiatiques sur votre propriété : contactez l'ASAD 49 (Association Sanitaire Apicole Départementale du Maine-et-Loire) pour procéder à la destruction du nid.

En revanche, si le nid est situé sur l'espace public : signalez-le à la mairie afin que ses services s'en chargent.

Par ailleurs, les apiculteurs vous invitent à abandonner les pièges « bouteille » au profit des pièges « nasse ». Plus sélectifs, ils permettent de préserver davantage la biodiversité en protégeant les autres insectes déjà si durement touchés par l'activité humaine.

Contact ASAD 49 :

06 08 78 46 54

defenseabeille@labeille49.fr

www.labeille49.fr



S'informer des actualités communales, c'est facile !

Plusieurs outils numériques, pour tous les âges, pour tous les goûts :

L'application « **IntraMuros** » qui vous tient informé(e) en temps réel.

Téléchargez-la gratuitement sur votre smartphone via :



et sélectionnez la commune pour recevoir les notifications dès qu'une actu est postée.

Le site Internet de la commune : saint-leger-de-linieres.fr

[saintlegerdelinieres](https://www.facebook.com/saintlegerdelinieres)

[mairie_saint_leger_de_linieres](https://www.instagram.com/mairie_saint_leger_de_linieres)

[CLinieres](https://twitter.com/CLinieres)

TRAVAUX DE JARDINAGE OU DE BRICOLAGE

➤ **Les riverains doivent obligatoirement élaguer** les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ne pas entraver le passage des piétons, cacher les panneaux de signalisation et intersections, ou toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public.

➤ **Le brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit** (hors dérogation) et vous expose à une contravention. C'est une pratique polluante pour l'environnement et toxique pour la santé. Et puis... pensez à vos voisins ! D'autres solutions existent telles que le compostage, broyage, paillage, la tonte mulching, ou encore le dépôt en déchetterie.

➤ **Le bruit pour travaux de bricolage ou de jardinage est autorisé uniquement les jours et horaires suivants :**

- du lundi au vendredi, jours ouvrables :
8h30 – 12h / 14h – 19h30
- le samedi : 9h – 12h / 15h – 19h
- le dimanche : 10h – 12h
- les jours fériés : 10h – 12h



GESTION DES DÉCHETS

Ramassage des ordures ménagères :

Saint-Léger-des-Bois : jeudi semaine impaire

Saint-Jean-de-Linières : mardi



Ramassage des bacs de tri (sauf ZI-ZA)

Saint-Léger-des-Bois : jeudi semaine paire

Saint-Jean-de-Linières : mercredi semaine paire



Rappel important des consignes à respecter :

- **Sortir les bacs la veille** de la collecte à partir de 19h, la collecte ayant lieu entre 5h et 20h,
- Positionner les bacs aux emplacements/marquages indiqués, pour une **ouverture côté rue**,
- Ne pas laisser les bacs sur la voie publique, après la collecte.

Se référer à son calendrier de collectes lors des **jours fériés à report systématique de la collecte sur un autre jour de la semaine** (souvent le lendemain).

Pour tout incident sur une collecte, contacter les services d'Angers Loire Métropole : 02 41 05 54 00 ou par mail : dechets@angersloiremetropole.fr

Horaires de la déchetterie d'Emmaüs à St-Jean-de-Linières :

- du 1^{er} avril au 31 octobre, ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30, et le samedi de 8h30 à 18h en non-stop,
- du 1^{er} novembre au 31 mars, ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le samedi de 9h à 17h en non-stop.

Borne de collecte de vêtements « APIVET » rue des Jardinets à Saint-Léger-des-Bois, à l'angle du cimetière.

Vous avez un doute sur un déchet ? Pour savoir quoi en faire consultez le site consignesdetri.fr.

Déroulement des élections, un grand merci aux bénévoles !

La municipalité tient à remercier vivement les nombreux bénévoles venus aider à la bonne tenue des élections régionales et départementales qui se sont déroulées les dimanches 20 et 27 juin derniers.

Ce double scrutin nous a, en effet, amenés à tenir huit bureaux de vote, 4 sur chaque commune déléguée, avec pas moins de 96 créneaux de permanence tout au long de la journée et 64 créneaux pour le dépouillement... une organisation dantesque !

À tous les bénévoles, mais aussi aux agents réquisitionnés : soyez chaleureusement remerciés de votre investissement.

Tribune du groupe majoritaire : Liste « Solidarité, Écologie, Modernité »

Agir pour ne pas subir

À l'image des territoires de première et deuxième couronne d'Angers, notre commune connaît actuellement une augmentation de la petite et grande délinquance. En effet, nous sommes confrontés à la fois à l'augmentation d'incivilités, qui se traduisent par des dégradations des biens publics et privés (bâtiments, habitats, voitures, ...), des attitudes irrespectueuses, voire des comportements mettant en danger la vie des habitants. Et parallèlement, nous sommes informés d'une augmentation du nombre de cambriolages et de différents trafics.

Soucieux d'assurer la sécurité des personnes et des biens, la majorité municipale a souhaité engager immédiatement une réflexion sur les moyens de sécuriser notre commune.

Un débat a eu lieu lors du conseil municipal du 27 mai dernier, afin d'étudier quels moyens pourraient être mis en œuvre pour répondre à cet objectif.

Nous avons identifié **3 actions complémentaires** qui pourraient être déployées :

- **Adhérer au dispositif « Participation Citoyenne »** : en lien avec la gendarmerie, il s'agit de se protéger mutuellement en signalant tout évènement ou comportement inhabituels. Exemples : des camionnettes faisant du repérage de maisons isolées ou inhabitées, votre voisin âgé que vous avez l'habitude de croiser régulièrement et qui ne répond pas à vos appels téléphoniques alors que vous ne l'avez pas vu récemment, une personne que vous surprenez en train d'escalader la barrière de l'école...

En aucun cas, il ne s'agit de dénoncer son voisin ou se prendre pour un adjoint de sécurité. En revanche, en contribuant au partage d'informations, vous pouvez permettre aux gendarmes de faire avancer des enquêtes, retrouver des auteurs de faits, ou encore dissuader des personnes mal intentionnées de commettre leurs actes.

- **Créer un poste de policier municipal** : son rôle consiste à assurer une relation de proximité avec la population. Il exerce les missions de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publics. En particulier, il peut être présent aux abords des écoles lors de la sortie des enfants, surveiller la commune, faire respecter la réglementation en matière de stationnement, aller à la rencontre des personnes en conflit de voisinage ou encore, lutter contre les installations illégales de caravanes... Ses nombreuses missions possibles permettraient de désamorcer des situations problématiques.

- **Déployer quelques caméras de vidéoprotections** : un audit mené par la gendarmerie est en cours. En lien avec Angers Loire Métropole, nous étudions la possibilité d'installer un système de vidéoprotection sur des endroits ciblés de notre commune : seules quelques caméras suffisent. Stratégiquement, il s'agit des axes de circulation permettant d'entrer dans notre commune et des lieux où l'on constate régulièrement des dégradations.

Ces différentes solutions nécessitent du temps de réflexion et de mise en œuvre. C'est la raison pour laquelle nous avons voulu nous emparer du sujet dès à présent. Agir pour ne pas subir, afin d'assurer une plus grande tranquillité et sérénité aux habitants.

Nous vous tiendrons bien évidemment informés au fur et à mesure de l'évolution de ces projets.

Prendre plaisir à vivre à Saint-Léger-de-Linières : lors de la campagne municipale, c'était l'un de nos engagements. Se sentir en sécurité dans sa maison et dans sa commune en fait partie.

Soyez assurés de notre total engagement.

L'équipe du groupe majoritaire.

Tribune du groupe minoritaire : Liste « Proximité Citoyenne »

Promesses...Promesses...

La tête de liste apolitique « Solidarité Écologie Modernité » a souvent réaffirmé sa volonté de proximité. Après une élection de Maire et de Vice Président de l'Agglo, l'ambition est d'avoir en plus, un poste de conseiller départemental avec une étiquette politique. Le cumul ne permet pas de s'investir pleinement dans la commune et va à l'encontre des engagements de campagne. A trop vouloir, on perd le contact avec le terrain et les habitants.

Budget 2021

Lors de la présentation de ce budget nous avons dénoncé un manque de transparence et de débat démocratique. Les informations ont été communiquées seulement en conseil sans discussion préalable. Nous demandons donc la création d'une commission finance pour suivre les avancées de ce budget 2021 et préparer sereinement les orientations pour 2022.

Contact : proximité.citoyenne@gmail.com

AGENDA

JUILLET - OCTOBRE 2021

JUILLET

- 7/9 LMB, stage basket
- 12-16 LMB, stage basket
- 17 et 18 CSI, « THE séjour » : un week-end à la mer
- 19-23 LMB, stage basket
- 16, 23 et 29 CSI, soirées au coin du feu à Saint-Georges-sur-Loire

AOÛT

- 27 CLAP/Comité des fêtes/Municipalité/CSI,
Tranz'art, clos du Presbytère, Saint-Jean-de-Linières, à partir de 19h30
- 30-31 Théâtre est mon village, stage pour enfants (8-14 ans), 10h30-16h

SEPTEMBRE

- 1^{er} Municipalité, clôture du budget participatif (dépôt des projets)
- 2 Club de l'amitié, assemblée générale, Carré d'As, Saint-Jean-de-Linières – 14h
- 5 Municipalité, forum des associations, salle Linériis, Saint-Jean-de-Linières – 10h-13h
- 8 TCO, portes ouvertes (cours Découverte et jeux collectifs),
Halle de Tennis Saint-Léger-des-Bois – 14h-16h
- 9 Club de l'amitié, concours de belote sans annonce, espace Galilée, Saint-Jean-de-Linières – 13h30
- 9 Ecole de Musique (ASCSM), assemblée générale, salle des Genêts, Saint-Martin-du-Fouilloux – 20h30
- 11 TCO, cours gratuits (cours Découverte et jeux collectifs), Halle de Tennis Saint-Léger-des-Bois – 14h-16h
- 15 Municipalité, réunion publique « Participation citoyenne »,
salle de la Calebasse Saint-Léger-des-Bois – 20h30
- 16 Théâtre est mon village, assemblée générale, salle des Sources, Saint-Léger-des-Bois – 20h15
- 18 CLAP, ouverture de la saison culturelle avec le spectacle « Nanas dans le rétro »,
espace Galilée, Saint-Jean-de-Linières – 20h30
- 19 APE SLB, vide-grenier, stade foot Saint-Léger-des-Bois
- 22 Municipalité, réunion publique « Participation citoyenne »,
espace Galilée Saint-Jean-de-Linières – 20h30
- 28 APE SLB, assemblée générale, salle des Sources Saint-Léger-des-Bois – 18h30

OCTOBRE

- 9 Club photo 24 X 36, exposition, salle Calebasse, Saint-Léger-des-Bois
- 14 Club de l'amitié, concours de belote sans annonce, Carré d'As, Saint-Jean-de-Linières – 13h30
- 15 Cinéma Balad'images, séance adulte, salle Calebasse, Saint-Léger-des-Bois – 20h30